

Question présentée par le député :

M. Charles Sellegger

Date de dépôt : 17 octobre 2019

Question écrite urgente

Foyer de l'Etoile : qu'attend l'Etat pour agir ?

Le personnel du Foyer de l'Etoile est à bout. Les associations sont montées au créneau pour dénoncer les conditions dans lesquelles travaillent les employés du foyer, qui doivent faire face à des situations de plus en plus difficiles, tant humainement que professionnellement. Les associations dénoncent « la taille inhumaine du foyer, une sous-estimation grave des besoins socio-éducatifs des jeunes et une mauvaise prise en compte de leurs parcours ». Des dysfonctionnements qui auraient conduit, selon les associations, au suicide, au mois de mars dernier, d'un jeune Iranien de 18 ans qui y habitait. La conseillère d'Etat chargée du DIP a récemment dit dans la presse que la question des réfugiés mineurs non accompagnés était du ressort de la Confédération. Face à la souffrance vécue, il est temps que le Conseil d'Etat se réveille et assume ses responsabilités. La procrastination ou le report de responsabilité sont inacceptables quand des vies humaines sont en jeu. Des mesures d'urgence doivent être prises afin de soutenir le personnel et d'éviter de nouveaux drames.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il faire part des mesures d'urgence qu'il compte prendre pour remédier à cette situation ? Et surtout à quelle date ?***
- 2. Est-ce que le Conseil d'Etat peut dire avec quelles associations il travaille ? Comment le Conseil d'Etat peut-il soutenir le travail de ces associations ?***
- 3. Quel est le plan de soutien que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour aider les employés du foyer ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.